

PROCEDURE DE FORMATION EXCEPTIONNELLE

A PARTIR DU 1^{er} JUIN 24

Procédure liée à la décision du comité directeur du 24/05/24

Inscription :

La fiche d'inscription (modèle corers pdl disponible sur le site) est à compléter EN ENTIER et à retourner à :

Formation85jc@gmail.com et secretariat.ld.corers.pdl@gmail.com

Si ce n'est pas la version CORERS PDL qui est envoyée et ou si elle n'est pas complète, la fiche sera retournée. N'oubliez pas le PSC1 afin de toucher votre aide fédérale. Vous devez renseigner la date et l'organisme.

A réception du bulletin, le CORERS PDL vous confirmera la pré-inscription ou le dépôt sur liste d'attente.

Versement :

En cas de confirmation, vous avez 15 jours pour faire le versement (prix du stage affiché – l'aide fédérale). Sur votre ordre de virement, il est obligatoire d'inscrire le code du stage (ex. 2024/M2AD/PDL/1) + les noms des stagiaires.

Si ces 2 critères ne sont pas respectés, la pré-inscription sera annulée et l'argent retourné.

Règles :

Les convocations seront envoyées par le CORERS PDL entre 4 et 8 semaines avant le début du stage à condition que les critères soient respectés

Le CORERS PDL se réserve le droit de refuser l'inscription d'un stagiaire si le club ou le CODERS n'est pas à jour de ces règlements.

Tous les stages sont en PC. Il n'y a plus de dérogation pour les stagiaires de la ville où se déroule le stage et il n'y a plus de dérogation pour le nombre de stagiaire.

En cas d'annulation :

Si la convocation n'a pas été envoyée au stagiaire, vous ne serez pas sanctionné financièrement.

Vous devez envoyer un mail à Formation85jc@gmail.com et secretariat.ld.corers.pdl@gmail.com

Dans le cas contraire, la règle du 1/3 du montant versé à l'inscription sera appliquée (club, CODERS et le CORERS)

Si le CODERS arrive à remplacer le stagiaire par un autre, vous ne serez pas non plus sanctionné. Vous devez aussi prévenir les personnes ci-dessus.

Post stage :

Le CORERS n'édite pas de facture. La feuille d'épargne joue le rôle de pièce comptable. Elle peut être envoyée sur demande à secretariat.ld.corers.pdl@gmail.com

PSC1 :

Si la date du PSC1 et l'organisme avaient bien été renseignés sur le bulletin d'inscription à la FIA, l'aide fédérale sera reversée dès que la FFRS aura fait le virement au CORERS PDL.

Si le PSC1 est fait entre l'inscription à la FIA et le M2, vous devez communiquer la date et l'organisme à

Formation85jc@gmail.com et secretariat.ld.corers.pdl@gmail.com

Pour les recyclages, vous devez remplir le tableau fédéral qui vous a été envoyé par votre CTF

Procédure validée par la présidente du corers pdl et la référente formation, le 10 juin 24